

Flüchtlinge in Luxemburg sind 1. eine Seltenheit und 2. kein Problem. So jedenfalls dürften die meisten Luxemburger denken. Ganz unrecht haben sie nicht, zumindest wenn man vergleichsweise an Frankreich oder die Bundesrepublik denkt.

Aber immerhin dürfte ihnen bekannt sein, dass auch wir ein rundes Hundert "boat people", die aus Vietnam geflüchtet sind, aufgenommen haben. Bestimmte Presseorgane haben sich ja sehr verdient gemacht für diese Menschen. Es gibt bei uns seit 1974 auch einige Dutzend Chilenen, die der Diktatur Pinochets entlaufen sind. Ältere Leute erinnern sich auch an die Flüchtlingsgruppen aus Ungarn, Polen, ... So selten sind politische Flüchtlinge also nicht in Luxemburg.

Ist ihr Asylbegehren problemlos? Seitdem Ende 1983 ein Uruguayaner Schlagzeilen machte, weil das Aussenministerium ihm das Asylrecht verweigerte und

LIMINAIRE

L'Histoire le prouve, le peuple luxembourgeois s'accommodait très bien des invasions étrangères pour autant que son identité nationale ne fût pas mise en cause: Bourguignons, Espagnols, Français, Autrichiens, même Prussiens s'installaient chez nous au fil des années, s'y plaisaient et devenaient des nôtres. Le peuple luxembourgeois n'approuve ni la xénophobie ni la discrimination raciale, mise à part la peur des Sintis dans certains milieux ruraux ou le mépris du juif dans quelques cercles petits bourgeois. Et à titre d'exemple citons cette merveilleuse symbiose s'étant opérée fin du siècle dernier et début de ce siècle entre Italiens et Luxembourgeois du bassin minier favorisant autant l'intelligence que la beauté de cette population laborieuse du Sud. Actuellement on peut espérer la répétition du même phénomène avec les immigrés portugais apparaissant plus difficile à cause d'un côté de la répartition géographique des immigrés dans le pays et surtout le caractère lusitanien plus exclusif.

Si donc les Luxembourgeois accueillent à bras ouverts les étrangers, il n'en était pas de même avec nos dirigeants politiques et, sous leur impulsion, de l'administration.

Examinant à partir des années vingt la politique suivie à l'égard des étrangers nous constatons qu'elle était imprégnée d'une profonde méfiance à leur égard.

La raison en était que les étrangers étaient avant tout des réfugiés politiques des Etats fascistes donc à priori inséminés d'idées progressistes "nuisibles à notre ordre public".

En 1928 sur un total de 460 étrangers expulsés, 250 étaient Italiens, en 1929 sur 910 expulsés 123 Italiens. Tous étaient antifascistes ou communistes. Les motifs d'expulsion étaient: délits d'offense contre le chef d'un Gouvernement étranger, dénonciation de l'appartenance au parti communiste par la légation italienne, participation à des manifestations antifascistes, etc.

En 1933 Paul Scholl, réfugié allemand âgé de 19 ans, fut expulsé pour avoir publié un précis anticlérical. En 1938 une cinquantaine de réfugiés juifs furent refoulés à la frontière allemande.

La politique en matière de police des étrangers pendant toute cette époque jusque dans l'après-guerre était inspirée et façonnée par Joseph Bech, maître absolu du Luxembourg, jamais mis en échec

erst der Staatsrat eine Zwangsabschiebung in seine Heimat verhindern konnte, dürften auch diesbezüglich etliche Zweifel angebracht sein.

"forum" setzte sich daher mit der "Ligue luxembourgeoise des Droits de l'Homme" zusammen, um dieses wenig bekannte Gebiet zu erforschen. Da wohl jeder recht grosszügig für das Asylrecht für politische Flüchtlinge ist, mussten wir manchmal der Sache schon etwas genauer auf den Grund gehen, um die exakten juristischen Hindernisse in der Praxis aufzuheben. Das mag erklären, dass dieser oder jener Beitrag vielleicht etwas sehr nach Fachjuristerei aussieht, aber letzten Endes ist die "forum"-Redaktion stolz darauf, hier erstmals einen konkreten Vorschlag für eine Neuformulierung des Ausländergesetzes der Öffentlichkeit vorstellen zu können. Wir hoffen mit der "Ligue des Droits de l'Homme", dass auch verantwortungsbewusste Parlamentarier "forum" lesen und initiativ werden.

par les notables de la politique, qui essayait sa seule défaite cuisante en 1936 de la part du peuple luxembourgeois à l'occasion du référendum au sujet de la loi muselière.

La politique pratiquée par lui en matière de police des étrangers relevait de son conservatisme rural et de sa haine de toute idée progressiste. L'ordre public qu'on invoquait était un ordre partisan ou moralisateur et relevait d'un formalisme juridique étriqué et retors. Ne voyait-on pas expulser des hommes ou des femmes coupables d'avoir entretenu des relations adultérines avec des Luxembourgeois. Cette politique constituait l'expression d'une théorie de la conservation de la race luxembourgeoise qui amenait Bech à s'opposer en 1958 à ce que le Luxembourg devienne le siège unique des Communautés européennes, parce qu'il craignait qu'une invasion de fonctionnaires européens n'ait des effets nuisibles sur l'âme et le caractère du peuple luxembourgeois.

Il apparaît nécessaire de réfléchir sur la politique à pratiquer à l'égard des étrangers et de suivre de nouvelles voies plus libérales et plus ouvertes à la réalité et l'humanité.

*"L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie
La fraternité n'en a pas" (Lamartine).*

Julien Mersch

Président de la Ligue
Droits de l'Homme

